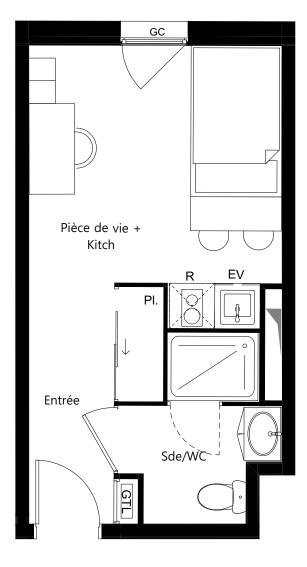




décorateur et le gestionnaire. »





[«] La société se réserve le droit d'apporter des modifications ou des adaptations dues à des impératifs d'ordre technique ou administratif en ce qui concerne les dimensions libres, les équipements, les gaines et les faux plafonds. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers sont représentés sur le plan de vente en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau. Seuls les éléments n'étant pas matérialisés par une croix en pointillé sont fournis. La société se réserve la possibilité d'adapter ou de substituer certains éléments du mobilier en accord avec le

studently

TOULOUSE L'ORMEAU -

